

# Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)

Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) est un service gratuit, personnalisé et confidentiel. Il s'adresse à tous les actifs, que vous soyez en poste, en recherche d'emploi ou en reconversion.

Ce dispositif vous permet de faire le point sur votre situation, réfléchir à votre avenir professionnel, identifier vos besoins de formation ou de reconversion, ou encore vous accompagner dans la création de votre activité. Il vous aide également à trouver les solutions de financement adaptées à votre projet.

Grâce au CEP, vous pouvez être orienté vers des outils concrets comme le bilan de compétences, la validation des acquis de l'expérience (VAE), ou encore la transition professionnelle si vous souhaitez changer de métier.

Quel que soit votre lieu de résidence, vous pouvez bénéficier de ce service. Il vous suffit de contacter un conseiller via l'outil « Je trouve mon conseiller » et de vous laisser guider.

Votre secteur d'activité peut aussi vous aider à choisir le bon dispositif selon votre situation : VAE, formation continue, bilan de compétences, ou autre. Pour toute question, vous pouvez contacter gratuitement un conseiller au 01 73 78 13 30.

## Si vous voulez relever de nouveaux défis et changer de métier

Il existe le dispositif de **Transition Professionnelle**, qui vous permet de financer une formation certifiante tout en conservant votre rémunération.

## Si vous voulez valoriser votre expérience par un diplôme

Il existe la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, qui vous permet d'obtenir un diplôme, un titre professionnel ou une certification en valorisant les compétences acquises au cours de votre expérience.

## Si vous voulez changer de parcours professionnel ou faire le point sur vos acquis professionnels

Il existe le **Bilan de Compétences**, un dispositif qui vous aide à analyser vos compétences, aptitudes et motivations afin de mieux définir un projet professionnel ou de formation.

## Si vous voulez faire une formation pour évoluer professionnellement

Il existe le **Compte Personnel de Formation (CPF)**, permettant de financer notamment les VAE et les formations qualifiantes, diplômantes, certifiantes accessibles sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

\*Conditions et renseignements auprès de votre opérateur CEP

# Le CPF, votre allié formation tout au long de votre parcours intérim

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un véritable atout pour développer vos compétences tout au long de votre vie professionnelle, que vous soyez en mission, entre deux contrats ou à la recherche d'un emploi.

Chaque année, vous cumulez automatiquement des droits à la formation, que vous pouvez utiliser pour suivre des formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes. Que ce soit pour évoluer dans votre métier, changer de voie, valider votre expérience (VAE) ou réaliser un bilan de compétences, le CPF vous donne les moyens d'agir pour votre avenir professionnel.

Pour consulter votre solde et choisir une formation, il vous suffit de vous connecter à votre espace personnel sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) ou de télécharger l'application mobile "Mon Compte Formation". En cas de questions, le FAF.TT est à votre disposition au 0811 650 653 (coût d'un appel local) ou au 01 73 78 13 30 (appel gratuit).

Chez CRIT, nous croyons que la formation est une clé essentielle pour renforcer votre employabilité, faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi, et vous accompagner dans vos transitions professionnelles. C'est pourquoi nous mettons en place, avec nos partenaires (France Travail, Missions Locales, FPETT, etc.), de nombreux parcours de formation adaptés à votre profil et aux besoins des entreprises. Vous avez les compétences, nous vous aidons à les développer et à les valoriser.

## **Vous êtes entrepreneur et souhaitez-vous reconvertir ? C'est possible, et vous n'êtes pas seul.**

Ancien chef d'entreprise dans le domaine de l'électricité générale, Adam décide de se réorienter vers un poste salarié dans une branche spécialisée. Recruté par l'agence CRIT de Sully-sur-Loire pour une mission en intérim, il bénéficie d'un accompagnement sur mesure. Un parcours de formation est mis en place, en lien avec ses compétences et ses motivations, grâce à un contrat d'insertion professionnelle intérimaire (CIPI) en partenariat avec le FPETT.

À l'issue de cette formation, il obtient les habilitations CSQ, SCN1 et RP1, qui lui ouvrent les portes du secteur du nucléaire. Il est ensuite délégué par CRIT dans une entreprise de renommée internationale, spécialisée dans les domaines électrique et mécanique en centrale.

Toujours dans une logique de progression, l'agence l'oriente vers une formation de Cariste d'entrepôt, cette fois dans le cadre d'un contrat de développement professionnel intérimaire (CDPI). En parallèle, elle lui propose un Contrat à Durée Indéterminée Intérimaire (CDII), lui garantissant une stabilité professionnelle et une rémunération minimale sécurisée.

Lors d'une mission, Adam travaille avec une entreprise prestataire en logistique. Grâce à ses compétences, sa motivation et son comportement exemplaire, il se voit proposer un CDI en tant qu'Agent Logistique. Sa montée en compétences et sa capacité à s'adapter à son environnement de travail font toute la différence.